

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

**Herausgeber:** Aînés

**Band:** 8 (1978)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Pro Senectute : pour la vieillesse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PRO<sup>A</sup> SENECTUTE

Pour la Vieillesse

## SECRÉTARIATS CANTONAUX :

Genève, 3, place de la Taconnerie (022) 21 04 33  
Lausanne, 49, rue du Maupas (021) 36 17 21  
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (039) 23 20 20  
Biénnne, 8, rue du Collège (032) 22 20 71  
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68  
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20  
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53  
Sion, 3, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

A l'assemblée des délégués de la Fondation suisse pour la Vieillesse, le 6 octobre 1978 à Sion,

## L'allocution du président H.-P. Tschudi

**M**ous extrayons de cette allocution très applaudie de l'ancien président de la Confédération quelques passages percutants qui font le point de la situation et ouvrent de larges perspectives sur l'avenir, un avenir auquel il importe de se préparer, par la réflexion notamment.

La présente assemblée a une signification toute particulière pour moi. Exceptionnellement, je me permets d'apporter une note personnelle dans mon discours. Dès le mois prochain, je ferai partie de la grande catégorie que nos concitoyens romands appellent élégamment «le troisième âge». J'ose affirmer que j'ai toujours fait mon possible afin que la communauté prenne soin des personnes âgées qui, après de longues années de labeur, ne peuvent plus obtenir de gain. Le fait d'agir pour le bien des personnes âgées en examinant les principes de la politique sociale est une chose bien différente que le fait d'aborder ces problèmes en étant personnellement membre de cette couche de la population et avec sa propre expérience. J'ai cité, il y a plusieurs dizaines d'années, dans le cadre de mes cours universitaires et de mes conférences, une phrase tirée de l'expertise de 1945 sur la loi AVS: «Le jeune homme, à qui la vie s'annonce brillante, peut se trouver dans une situation de détresse et de misère lors de ses vieux jours; la possession d'une grande fortune ou

l'exercice d'une fonction bien rémunérée ne peuvent pas éliminer ce risque, et aujourd'hui moins que jamais.» La conception de l'AVS adoptée il y a 30 ans a fait brillamment ses preuves. Bien qu'entre-temps les prestations AVS aient été fortement augmentées et que la rente minimale soit douze fois plus élevée qu'au début, les bases et l'organisation de l'assurance sont restées stables. J'aimerais rendre hommage à la personnalité qui a apporté, sans aucun doute, la plupart des idées inédites de notre système d'assurance, je veux nommer le professeur Ernst Kaiser, mathématicien et conseiller de l'OFAS. Malheureusement, il y a quelques mois, il est décédé et avec lui, nous avons perdu le défenseur le plus érudit et le plus talentueux de l'AVS.

En février, a eu lieu la votation populaire historique sur la 9<sup>e</sup> révision AVS. Notre Fondation a pris publiquement position en faveur de ce projet important.

La tâche principale de la 9<sup>e</sup> révision est avant tout l'absorption des déficits causés par des mesures d'économies inconsidérées et la consolidation à long terme des rentes. Cette modification de la loi a touché directement notre Fondation. La prise en charge des dépenses pour l'octroi des moyens auxiliaires par l'AVS est devenue une nécessité au vu de l'importance des montants engendrés. Nous pouvons nous montrer satisfaits du nouvel article 101 bis de l'AVS qui apporte une base adéquate pour le soutien de l'Etat aux institutions privées d'utilité publique s'occupant d'assistance à la vieillesse.

A la tribune de la présidence, lors de la dernière assemblée des délégués du 6 octobre, à Sion, de g. à d.: MM. Rudolf Meier, président du comité de direction de Pro Senectute, l'ancien président de la Confédération H. P. Tschudi, président de l'assemblée des délégués, et Ulrich Braun, secrétaire général. (Photo G.G.)



A ce propos, je me permets de relever que le corrélatif du subventionnement est à comprendre dans une coordination stricte des multiples initiatives et institutions. La nécessité de la coordination est prouvée par le fait qu'à Zurich seulement, environ 150 organisations sont engagées dans l'assistance à la vieillesse. Au sein de notre Fondation même, la nécessité de la coordination envisage le changement du paragraphe 9 de l'**acte de fondation**. L'injonction du comité de direction d'élaborer un **catalogue d'objectifs sur le plan suisse** qui déterminera d'une façon générale les points essentiels de l'activité de la Fondation est également un appel à la coordination. Les **centres de coordination cantonaux** prévus par la Confédération pour le développement de l'assistance aux personnes âgées se trouvant à domicile sont également importants. **Afin de prévenir des déceptions, j'aimerais relever que l'engagement d'un fonctionnaire cantonal ne suffit pas; la coordination ne réussira à la satisfaction de tous que si les plus importantes organisations apportant de l'aide à la vieillesse collaborent au sein d'un organe de coordination.**

Notre Fondation approuve non seulement la couverture du besoin d'existence par l'AVS étatique, mais aussi la réalisation complète des exigences constitutionnelles selon lesquelles le premier et le deuxième piliers doivent garantir aux personnes âgées la poursuite d'une vie normale. Lors de la votation populaire de la fin 1972, le peuple suisse s'était clairement pro-

noncé et à l'unanimité en faveur de ce que l'on appelle la **conception des 3 piliers d'assistance** à la vieillesse. A cette époque, l'opinion répandue était la réalisation immédiate d'une loi sur la **prévoyance professionnelle**. Il faut admettre que de graves problèmes se posent et une nouvelle réglementation doit être trouvée pour laquelle il n'existe aucun modèle. Ceci peut justifier un certain retard. Mais les injustices continues causées par une réalisation tardive du 2<sup>e</sup> pilier ne doivent pas être prises à la légère. La prévoyance professionnelle correspond non seulement à une obligation du droit constitutionnel mais aussi à un besoin social urgent. Comment pourrait-on justifier que le 40% seulement des employés sont bien assurés en cas de vieillesse ou d'invalidité, qu'un autre 40% retire une plus ou moins grande prestation additionnelle à l'AVS, mais encore insatisfaisante, et que 20% n'a aucun droit à une rente? Cette grave injustice est la conséquence provenant de la branche et de l'entreprise dans lesquelles la personne âgée a travaillé.

Une consultation parlementaire approfondie doit être saluée pour autant qu'elle aboutisse à des réglementations si possible adéquates, simples et efficaces. Par contre, l'**argument du «projet perfectionniste»** avancé contre le projet du Conseil fédéral doit être refusé. N'est-il pas typiquement suisse, de faire aussi du travail de qualité dans la législation? Les auteurs du projet se sont efforcés de résoudre tous les problèmes qui

sont actuellement connus par nous. Lors de l'application de la loi, on constatera que l'une ou l'autre question n'a pas été prévue et qu'une loi appelée perfectionniste doit être révisée sur la base d'expériences de plusieurs années.

Pour conclure, je me permets d'exprimer ma joie sincère de nous trouver pour la **première fois** lors de notre assemblée des délégués dans le **canton du Valais**. Ce canton se distingue non seulement par ses beautés naturelles; il possède à côté d'un tourisme florissant une industrie variée et une agriculture particulièrement productive. Plus qu'à l'activité économique, nous nous intéressons au développement des institutions sociales. Parmi les institutions sociales actives, on trouve la section valaisanne de Pro Senectute. Ces dernières années, elle s'est développée admirablement en offrant un large éventail de services aux personnes âgées.

Je remercie les représentants du gouvernement valaisan et de la Municipalité de Sion qui apportent un soutien actif et une bienveillance aux activités de notre comité cantonal. Je vous salue tous, en tant qu'hôtes officiels. Nous devons remercier particulièrement les délégués de nos comités cantonaux et de la Société suisse d'utilité publique qui collaborent à notre travail social et qui en portent la coresponsabilité.

**(Nous reviendrons sur cette importante assemblée des délégués Pro Senectute dans notre prochain numéro.)**

## ▲ VAUD

# La guerre des générations n'aura pas lieu si...

C'est sous ce thème, proposé par son comité, que la Fédération vaudoise des clubs d'âînés a tenu à Aigle, sous l'égide de Pro Senectute-Vaud, le 25 septembre 1978, son assemblée annuelle d'information à laquelle avaient été conviées de nombreuses personnalités civiles et religieuses.

L'un des buts de la Fédération est, rappelons-le, de susciter des réflexions sur les problèmes du 3<sup>e</sup> âge et, à défaut d'y trouver des solutions magiques, d'effectuer des approches, provoquer

des prises de conscience, poser des jalons. C'est précisément ce qui a été fait à Aigle, avec le concours d'un sociologue, M. Etienne Christe, membre d'une équipe de recherche de l'Université de Genève. Plus de 100 000 personnes ont franchi le cap des 60 ans, dans le seul canton de Vaud. C'est dire si le problème est de taille. 120 personnes, représentant 27 clubs du canton (sur 30) et de nombreux invités, auxquels l'importance du sujet n'avait pas échappé et qui eurent l'occasion de s'exprimer, avaient répondu à l'invitation. Et c'est à Aigle, dans ce merveilleux château ouvert pour la circonstance par M. A. Pirolet, syndic, à la demande de Mme Raymonde Jaggi, responsable du club régional, que le débat fut mené. Etant donné que la réflexion portait sur l'intégration des générations, la Fédération vaudoise avait invité à participer aux discussions:

MM. Francis Calame directeur du

Centre vaudois d'aide à la jeunesse, le pasteur Bernard Dumont, aumônier des jeunesse paroissiales vaudoises et M. Bernard Vaney, secrétaire romand de Pro Juventute.

## Comment en vint-on à parler de guerre des générations?

Pour l'expliquer, abordons le problème intergénérations et posons-en les données:

Nous vivons dans une société dont les caractéristiques, selon le conférencier genevois, sont les suivantes:

- coexistence de 4 générations;
- valorisation du rôle de producteur et séparation entre les producteurs (les adultes) et les générations «à charge des producteurs» (les enfants, les personnes âgées);
- développement de la prévoyance vieillesse qui a instauré notamment un âge biologique de changements de rôles économiques et de passage d'une génération dans une autre.

Autant de phénomènes qui provoquent des tensions tant entre les enfants et leurs parents qu'entre la jeunesse et la vieillesse et contribuent, dans l'ensemble, à séparer les différents groupes d'âge par des conflits que la bonne volonté seule ne suffit pas à aplatis.

La ségrégation provient des générations elles-mêmes qui, pour emprunter une image au sport, ne se passent plus le témoin. Le relais n'est plus assuré, les derniers relayeurs — les jeunes — refusant les règles du jeu. Et, comme le disait fort joliment, en substance, M. Christe «le téléphone rouge entre le pays de l'AVS et celui de la planche à roulettes ne fonctionne plus». Si l'on veut éviter de voir quatre générations s'ignorer ou, pis encore, s'affronter, il faut engager le dialogue. D'ailleurs, comme devait le dire l'abbé Catto: «Il n'y a de vrai bonheur que dans le dialogue.» Et chacun n'aspire-t-il pas au bonheur? M. Christe ne proposa pas de remède miracle. En tentant de caractériser le conflit des générations, il essaya de repérer ce qui les divise, en un mot, de trouver ce qui ne va pas pour permettre de mieux agir, de maîtriser.

L'après-midi, les discussions de groupes aboutirent à des constatations dont M. Christe et Jean Carrel, conseiller en animation de Pro Senectute-Vaud devaient faire la synthèse comme suit: s'il existe des conflits réels qui peuvent être profonds, il n'y a pas de guerre à proprement parler. Ces conflits sont dus avant tout à certaines différences fondamentales dans la formation, dans l'apprentissage de la vie; à un égoïsme né de la haute conjoncture; à un manque de tolérance de part et d'autre. **Tolérance.** Le mot clé a été lâché! C'est, en effet, ce qui de nos jours fait le plus défaut. Les valeurs, les idées ont changé d'une génération à l'autre et l'on y va des «de mon temps ce n'était pas comme ça», sans faire un effort, tenter une approche pour trouver le modus vivendi: sinon comprendre, au moins admettre. «Lorsqu'on s'attelle aux problèmes avec gentillesse, amour de la vie, il se trouve des solutions» dit l'abbé Catto. On ne tira pas de conclusions à Aigle. On se borna à émettre des vœux. Celui de montrer aux jeunes, notamment, que les personnes âgées veulent faire quelque chose, non pas pour eux mais avec eux. La Fédération a eu l'heureuse idée de donner un prolongement aux réflexions en exprimant le souhait que les clubs organisent des tables rondes avec des adultes et des jeunes.

Jacqueline Mayor

## Pas d'âge pour le ski de fond



Cette année encore — vu le succès remporté — et pour la cinquième fois consécutive, les comités cantonaux de Pro Senectute organisent des cours d'initiation et de perfectionnement. Ces cours, 7 au total contre 6 l'an dernier, auront lieu, comme la saison dernière aux Rasses sur Sainte-Croix, aux Diablerets, à Morgins, à Zinal, à Oberwald; à Evolène au lieu de Champéry et, pour la première fois, à Tête-de-Ran.

Ils se dérouleront comme suit:

**Les Rasses-Sainte-Croix:** 15-19 janvier 1979, Hôtel Beau-Site, Fr. 215.—

**Les Diablerets:** 22-26 janvier 1979, Hôtel Les Diablotins S.A., Fr. 175.—

**Morgins:** 12-16 février 1979, Chalet La Source, Fr. 170.—

**Tête-de-Ran:** 26 février au 2 mars 1979, Hôtel Tête-de-Ran, Fr. 215.—

**Zinal:** 5-9 mars 1979, Hôtel Les Erables, Fr. 215.—

**Oberwald** (vallée de Conches): 12-16 mars 1979, Hôtel Furka, Fr. 210.—

**Evolène:** 19-23 mars 1979, Hôtel Eden, Fr. 210.—

Tous ces séjours comprennent:

- la pension complète du lundi midi au vendredi midi;
- l'instructeur de l'Ecole suisse de ski;
- le moniteur accompagnant;
- l'animation.

L'assurance ski de fond Pro Senectute est obligatoire (Fr. 4.80 par personne et par an).

Renseignements et inscriptions:

**Les Rasses et Les Diablerets:** Pro Senectute-Vaud, M. L. Happenberger, Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. (021) 311725.

**Morgins, Zinal, Oberwald, Evolène:** Pro Senectute-Valais, Mme Jane Rossy, avenue de la Gare 52, 1870 Monthey, tél. (025) 42853.

**Tête-de-Ran:** Pro Senectute-Neuchâtel, Mme Marianne Rieder, rue des Parcs 15, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 245656.

Cet hiver aussi, Pro Senectute-Vaud organise des après-midi de ski de fond au Mollendruz. Ils auront lieu tous les jeudis dès le 18 janvier 1979 et... jusqu'à la fonte des neiges!

Lieu de rendez-vous: place Centrale, Lausanne.

Départ 13 h. en autocar. Retour aux environs de 18 h.

Prix du transport: Fr. 10.—.

Le nombre minimum de participants est fixé à 10 personnes.

Matériel: location sur place possible.

L'encadrement est assuré par des moniteurs de Pro Senectute-Vaud.

Inscription: par téléphone au (021) 361721.

En cas de temps incertain, ce même numéro vous renseigne chaque jeudi jusqu'à 10 heures.

Les autres comités des cantons romands organisent également des après-midi de ski de fond, dans le courant de l'hiver. Renseignement pris à bonne source, les programmes ne sont pas encore déterminés. En ce qui concerne le Valais, les cars partiront, comme les années précédentes, des gares de Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Sion, Sierre, Loèche et Brigue une fois par semaine. De plus amples renseignements seront publiés ultérieurement ou peuvent être obtenus auprès de Mme Jane Rossy, Monthey tél. (025) 4.2853.

Participez nombreux à ces sympathiques randonnées hivernales!

(Photo G. G.).





## ▲ VAUD

### «24 Heures» a convié les aînés à la croisière Belle Epoque

Le plus beau jour de l'été. Une journée réussie entre toutes que ce samedi 16 septembre qui emmena, à bord de «La Suisse» 510 aînés romands en croisière sur le Léman. L'initiative en revient à notre confrère «24 Heures» qui, pour la troisième fois consécutive, s'est chargé de l'organisation en collaboration avec Pro Senectute-Vaud et le journal «Aînés».

«La Suisse» au large de Chillon.

Comme devait le dire M. Louis Lavanchy, du service de promotion de «24 Heures»: «L'optimisme paie».

En effet, lorsque l'annonce de cette sortie parut dans le journal, c'était en juin, il pleuvait et l'on était en droit de penser qu'on passerait directement d'un hiver à l'autre. Qui, dès lors, oserait prendre le risque de s'inscrire? Eh bien, tout de même 510 personnes! Et elles furent récompensées.

A bord, un médecin, le Dr Michel Guisan qui n'eut, fort heureusement, pas à intervenir, et 5 infirmières diplômées. Et des animateurs, Luc Happenberger, de Pro Senectute-Vaud et Fredy Balta, l'accordéoniste bien connu qui, jadis, accompagna Yves Montand et Juliette Greco. Et, sans doute, le doyen des capitaines, celui qui assura le commandement des unités de la CGN pendant 49 ans, M. Marc Morel d'Ecublens, un joyeux nonagénaire! 93 ans exactement!

«La Suisse» emmena ses hôtes d'un jour vers les rives françaises sur un air d'accordéon. Après le tour du Haut-lac pendant lequel un savoureux repas fut servi grâce à l'œil vigilant de Mme Mazzarelli, responsable de la brigade de cuisine, ce fut la halte, traditionnelle, à Yvoire, merveilleuse cité médiévale classée 1<sup>er</sup> village fleuri de France! Après une brève cérémonie avec échange de paroles aimables, au cours de laquelle M. Armand Péclet du département vente et diffusion du groupe de presse CIAG («24 Heures-

M. Armand Fracheboud au piano: «Le chaland qui passe».



(Photos Yves Debraine).

Tribune Le Matin») remit une chanson vaudoise à M. Paul Jacquier, maire d'Ivoire, ce fut la visite des lieux, puis le retour. En toute gaieté. C'est alors que M. Armand Fracheboud, membre du conseil de direction de Pro Senectute-Vaud monta sur le pont et, s'adonnant à son violon d'Ingres, en l'occurrence le piano, accompagna avec talent notre accordéoniste sur de célèbres mélodies d'avant-guerre. Piano, accordéon, il fallait encore une chanteuse. Mme Nelly Wagnière, de Palézieux, ne se fit pas prier. Empoignant le micro, elle se mua en une délicieuse Mimi Pinson qui, les accords tus et le bateau arrivé à bon port, trinqua avec le capitaine.

Merveilleuse journée que ce samedi du Jeûne fédéral!

Jacqueline Mayor

## Pro Senectute ▲ au Comptoir suisse...

Une fois de plus, la Fondation suisse pour la Vieillesse était présente à la grande Foire nationale d'automne, à Lausanne. Un stand attrayant animé par des collaborateurs de Pro Senectute-Vaud, accueillit de très nombreux visiteurs à qui une abondante documentation fut aimablement offerte. Placé sous le signe de la «Solidarité entre générations», ce stand contribua à faire connaître l'idéal de la Fondation, son rayonnement, ses buts et ses activités multiples. (Photo Y. D.)

## ....et au Comptoir de Martigny

C'est le 3 octobre qu'eut lieu la traditionnelle journée du 3<sup>e</sup> âge au Comptoir de Martigny, sous les auspices de Pro Senectute-Valais et en collaboration avec le Crédit Suisse local. Le stand de la Fondation mis à part (très apprécié comme chaque année), une rencontre se déroula dans la salle du Casino-Etoile, au cours de laquelle on entendit les messages de bienvenue de Mme Colette Ravera, assistante responsable de Pro Senectute, et de M. Pierre Claivaz, directeur du Crédit Suisse de la ville. Avocat et notaire, M. Jean Gay fit une conférence très vulgarisée et concrète sur «Le régime successoral en droit suisse».